



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E96609

VALABLE JUSQU'AU 20/09/2026

ÉDITÉ LE

30/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/09/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/01/2022

1 280 000

Raison sociale : LAPEGUE HABITAT

1499 AVENUE DE L'OCEAN

40990 MEES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC DAX 2012 B 00438

Téléphone : 05 58 74 28 74

Fax : 05 58 90 23 76

Portable : 02 41 49 49 50

Siret : 753 790 021 00020

Code NACE : 2512Z

Numéro caisse de congés payés : 7165787

Site Internet :

E-mail : elefebvre@batistyl.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011192065704

Responsabilité légale :

SA LEGEAS BATISTYL (408 271 534) / LEGEAS XAVIER PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011192065704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 21/09/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 21/09/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.